

### Principaux résultats

Le système fiscal-social joue un rôle important dans les mesures en faveur des personnes âgées. Souvent, les retraités ne versent pas de cotisations sociales. Le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est progressif, et les droits à retraite sont d'ordinaire inférieurs au salaire antérieur, de sorte que le taux d'imposition moyen du revenu des retraités est généralement moins élevé que celui du revenu du travail. De surcroît, la majorité des régimes fiscaux accordent un traitement de faveur au revenu des retraites ou aux retraités eux-mêmes, sous forme de crédits d'impôt ou d'abattements supplémentaires applicables aux personnes âgées.

Dans un peu plus de la moitié des pays de l'OCDE (20 sur 35), les personnes âgées bénéficient d'un allègement de base supplémentaire au titre de l'impôt sur le revenu. Celui-ci revêt généralement la forme d'un abattement fiscal ou d'un crédit d'impôt supplémentaire. Dans de nombreux cas – au Canada ou au Royaume-Uni, par exemple –, il est supprimé lorsque les retraités ont des revenus élevés.

Un nombre substantiel de pays prévoient un allègement d'impôt pour certaines sources de revenu des retraités. L'impôt sur le revenu au titre des retraites publiques fait l'objet d'un dégrèvement partiel ou total dans 14 pays de l'OCDE. Aux États-Unis par exemple, entre 15 et 50 % des retraites publiques (régime fédéral), selon le revenu total du retraité, ne sont pas imposées. En Australie, les prestations perçues au titre des cotisations de retraite versées et les produits des placements, tous deux imposés auparavant, ne sont pas imposables si l'assujetti a plus de 60 ans. Cette disposition s'applique au régime à cotisations définies obligatoire et aux cotisations facultatives versées à celui-ci.

À l'inverse, dans certains pays comme le Danemark, l'Islande, les Pays-Bas et la Suède, les revenus d'activité sont moins imposés que les pensions de retraite.

De manière générale, 28 pays de l'OCDE prévoient des avantages fiscaux pour les personnes âgées ou les pensions de retraite au titre de l'IRPP. Le régime fiscal applicable aux pensions et aux retraités est au moins identique à celui des personnes d'âge actif dans huit pays seulement.

Quasiment tous les pays de l'OCDE prélèvent des cotisations sociales sur les salaires. Seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande font exception. Outre ces deux pays, 19 autres ne prélèvent pas de cotisations sociales sur les retraites. Dans les 15 pays où les retraités sont assujettis à des cotisations sociales, le taux de cotisation qui leur est appliqué est toujours inférieur à celui des salariés. En général, le revenu des retraités n'est pas assujetti aux cotisations de retraite ou d'assurance chômage (pour des raisons évidentes). Il peut toutefois être soumis à des prélèvements destinés à financer les dépenses de santé ou de soins de longue durée et, dans certains cas, au paiement d'une contribution de « solidarité » visant à financer un large éventail de prestations.

### Résultats empiriques

Le graphique montre la part du revenu des salariés et des retraités qui est consacrée au paiement des impôts et des cotisations.

En ce qui concerne les salariés, les pays ont été classés en fonction de la part du revenu d'un salarié moyennement rémunéré qui va aux impôts (cotisations sociales comprises). Celle-ci est ensuite comparée au taux d'imposition total d'un retraité ayant effectué une carrière complète au salaire moyen, bénéficiant par conséquent du taux de remplacement brut indiqué dans le scénario de référence (Tableau 5.1, voir l'indicateur « Taux de remplacement bruts »).

Dans huit pays de l'OCDE et six autres grandes économies, ce retraité ne paierait aucun impôt. Dans certains cas, comme la République slovaque ou la Turquie, cela tient à ce que les pensions de retraite ne sont pas imposables. Au Royaume-Uni, c'est parce que le revenu de ce retraité serait inférieur à l'abattement individuel au titre de l'impôt sur le revenu accordé aux personnes âgées. Globalement, dans les pays de l'OCDE, les retraités qui bénéficient du taux de remplacement brut appliqué à un salaire moyen après une carrière complète reversent 11 % de leur pension sous forme d'impôts et de cotisations. À titre de comparaison, le montant des impôts et cotisations acquittés par un salarié à rémunération moyenne – donc hors cotisations patronales – s'élève en moyenne à 26 % du salaire brut dans les pays de l'OCDE, et à 13 % dans d'autres grandes économies.

La dernière série de comparaisons du graphique montre ce qu'un retraité paierait si son revenu avant impôt était égal au salaire moyen brut. Le taux d'imposition total se monte à 18 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, un niveau inférieur de huit points environ à ce qu'un travailleur au salaire équivalent verserait (cotisations comprises).

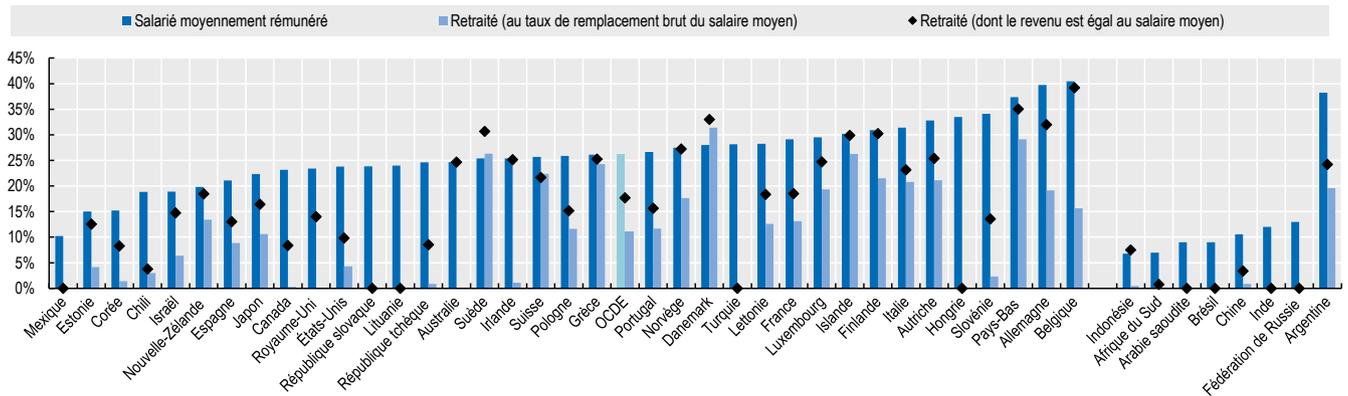
La différence entre le taux de 18 % appliqué aux retraités dont le revenu est égal au salaire moyen et les 11 % acquittés en impôts et cotisations par ceux bénéficiant du taux de remplacement brut pour un salaire moyen atteste l'incidence de la progressivité des régimes d'impôt sur le revenu applicables aux retraités.

Tableau 5.4. Régime fiscal-social des pensions et des retraités : IRPP et cotisations obligatoires aux régimes publics et privés

	Avantage supplémentaire	Dégrèvement partiel ou total pour les pensions		Cotisations obligatoires sur les retraites	Avantage supplémentaire	Dégrèvement partiel ou total pour les pensions		Cotisations obligatoires sur les retraites
	Abattement/crédit	Régime public	Régime privé		Abattement/crédit	Régime public	Régime privé	
Australie	✓	✓	✓	Nulles	Pays-Bas	✓		Faibles
Autriche				Faibles	Nouvelle-Zélande			Nulles
Belgique		✓		Faibles	Norvège	✓	✓	Faibles
Canada	✓	✓	✓	Nulles	Pologne			Faibles
Chili	✓			Nulles	Portugal	✓		Nulles
République tchèque	✓	✓		Nulles	République slovaque		✓	Nulles
Danemark				Nulles	Slovénie	✓		Faibles
Estonie	✓			Nulles	Espagne		✓	Nulles
Finlande		✓		Faibles	Suède	✓		Nulles
France				Faibles	Suisse			Faibles
Allemagne		✓	✓	Faibles	Turquie		✓	Nulles
Grèce				Faibles	Royaume-Uni	✓		Nulles
Hongrie		✓	✓	Nulles	États-Unis	✓	✓	Nulles
Islande				Nulles				
Irlande	✓			Faibles				
Israël	✓			Faibles	Argentine		✓	Faibles
Italie	✓		✓	Nulles	Bésil		✓	Nulles
Japon	✓	✓	✓	Faibles	Chine			Nulles
Corée	✓	✓		Nulles	Inde	✓		Nulles
Lettonie	✓			Nulles	Indonésie			Nulles
Lituanie	✓	✓	✓	Nulles	Fédération de Russie			Faibles
Luxembourg	✓			Faibles	Arabie saoudite			Faibles
Mexique			✓	Nulles	Afrique du Sud	✓		Nulles

Source : « Descriptifs pays » disponibles sur <http://oe.cd/pag>.

Graphique 5.3. IRPP et cotisations sociales versés par les retraités et les travailleurs



Source : modèles de retraite de l'OCDE ; modèles impôts-prestations de l'OCDE.



Extrait de :  
**Pensions at a Glance 2019**  
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/b6d3dcfc-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2020), « Régime fiscal des pensions et des retraités », dans *Pensions at a Glance 2019 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/abd79a72-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.